

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2268

présenté par

Mme Cousin, M. Berteloot, Mme Mathilde Paris, Mme Ranc, M. Chenu et Mme Pollet

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la dernière phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« psychique »,

insérer les mots :

« et physique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La clarté de l'exposition des deux types de douleurs (physique et psychique) contribue à offrir une meilleure cohérence et une compréhension plus claire des objectifs des soins palliatifs. Cela atteste que les soins palliatifs présentent de manière claire toutes les mesures de la douleur.